











ORIENTATIONS & MÉTIERS

PARTIR À L'ÉTRANGER

ÉTUDES. **FORMATION** & ALTERNANCE

VIE **QUOTIDIENNE** **EMPLOI. JOBS** & STAGES

AGENDA

Témoignages, articles, interviews, vidéos pour t'informer et t'orienter!

Offres de stage, jobs et tchat en ligne pour échanger avec nos conseiller·e·s

Retrouve aussi les prochains forums et ateliers du CIDJ!



www.cidj.com













Sommaire

Suivez le guide!	4
Vos droits	6
Travailler dans une entreprise	7
Travailler dans la fonction publique	9
Travailler en milieu protégé ou adapté	10
Faites-vous accompagner	11
Programme Handijeunes du CIDJ	12
Où trouver des offres?	14
Les clés pour candidater	15
Se former en alternance	16
Trouver sa formation	18
Le CIDJ et ses partenaires Handijeunes	20

UNE ÉDITION DU CIDJ

Directrice de la publication : Raphaëlle Delaunay

Coordination : Hendrike Schmidt

Rédaction : Fiona Simoens

Secrétariat de rédaction : Laura Kacem-Chaouche

Maquette : Anne-Cécile Bobin Fabrication : Aneta Maziejewska

www.cidj.com

Imprimé en France par DILA.

© Photo de couverture: Yaroslav Astakhov / iStock

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.

Régie publicitaire : Mistral Média - Tél : 01 40 02 99 00 Dépôt légal novembre 2023 - ISBN 978-2-84175-215-7 © Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

Suivez le guide!



Pour trouver un emploi si vous êtes en situation de handicap, des solutions existent. Les entreprises, de plus en plus sensibilisées, sont soumises à des obligations légales. Ces dernières ont d'ailleurs été renforcées depuis la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Objectif : ouvrir un peu plus le marché de l'emploi aux personnes handicapées et réduire un chômage qui touche 14 % d'entre elles.

6 % par entreprise

Sachez que toute entreprise de plus de 20 salariés doit employer au moins 6 % de travailleurs handicapés. Si elles n'atteignent pas ce quota, ce qui est souvent le cas, elles doivent verser des contributions remises à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) qui redistribue ensuite des primes à l'insertion et des aides pour aménager des postes.

La fonction publique est aussi soumise à cette obligation. En 2022, parmi ses effectifs, 5,45 % des agents étaient en situation de handicap. La fonction publique reserve ses contributions au FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Il existe par ailleurs des entreprises dites du milieu « protégé » ou « adapté » (cf. p. 10) dont tout ou partie des postes sont réservés aux personnes qui ne sont pas en mesure de travailler dans des entreprises classiques. » À savoir : les entreprises de plus de 250 salariés ont l'obligation de nommer un référent handicap.

Être reconnu travailleur handicapé

Toute personne est reconnue travailleur handicapé si ses possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites, par suite de l'altération d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques.

Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sont chargées de



INCONTOURNABLES

www.handicap.fr: plateforme avec un service de recrutement, des forums...

www.missionhadicap.fr: site emploi et handicap.

l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs proches. C'est par elles que passe la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) qui donne droit à des prestations ou des aides: AAH (allocation aux adultes handicapés), PCH (prestation de compensation du handicap), etc.

Cette reconnaissance, non obligatoire, est primordiale. Le travailleur handicapé peut ensuite être orienté vers une EA (entreprise adaptée) ou un Esat (établissement ou service d'aide par le travail). Il peut obtenir une préformation professionnelle ou une rééducation professionnelle et bénéficie du soutien du réseau d'organismes de placement spécialisés Cap emploi (cf. p. 11).

>> À noter : il est prévu que la RQTH ne mentionne plus l'orientation professionnelle (milieu ordinaire, protégé ou formation professionnelle).



L'association h'up entrepreneurs (anciennement Union des travailvous accompagne dans la création et le développement d'une activité indépendante.

Bénéficiez d'un tutorat bénévole: www.h-up.fr.

Une demande par étapes

N'hésitez pas à vous faire aider par un conseiller d'une MDPH.

Étape 1 : remplissez d'abord un formulaire de demande disponible dans les MDPH et téléchargeable sur: www.cnsa.fr.

Ce formulaire doit être accompagné d'un certificat médical et d'un iustificatif d'identité et de domicile ainsi que d'autres pièces justificatives selon le type de handicap.

Étape 2: envoyez le dossier complet à votre MDPH qui en accusera réception.

Étape 3 : vous rencontrez une équipe pluridisciplinaire (médecins, ergothérapeutes, psychologues, spécialistes du travail social...) qui peut aussi se déplacer chez vous.

Étape 4: la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) étudie votre dossier et prend toutes les décisions concernant les aides, les prestations et les orientations en établissements.

Le délai moyen de réponse est de 4 mois, mais la situation varie selon les départements.

Pour plus d'infos, consultez le site de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie: www.cnsa.fr.

Vos droits



Aides financières

Les travailleurs handicapés peuvent toucher des aides financières : aide à l'apprentissage, aide au contrat de professionnalisation, etc.

>> Demandez conseil à l'Agefiph : www.agefiph.fr (Tél: 0 800 11 10 09)

Dans certains cas, vous pouvez bénéficier de l'AAH (allocation aux adultes handicapés) dont le montant maximal est fixé à 917 € par mois au 1er mai 2023.

Si vous touchez seulement une pension (invalidité, retraite, rente d'accident du travail), vous recevez la différence entre le montant de votre pension et le montant maximal de l'AAH. Il est également possible de cumuler l'AAH avec un salaire. Dans ce cas, le montant varie en fonction de vos ressources.

>> À savoir : depuis le 1er octobre 2023, seuls vos revenus sont pris en compte dans le calcul des AAH si vous êtes en couple.

Il existe aussi des compléments de ressources destinés aux demandeurs d'emploi. Renseignez-vous auprès de la MDPH proche de chez vous: www.cnsa.fr/annuaire-des-mdph.

Aménagements

Lors d'un entretien d'embauche, n'hésitez pas à aborder le sujet de l'adaptation de votre poste de travail. La loi impose à l'entreprise d'aménager les postes et de fournir les équipements nécessaires aux salariés en situation de handicap. Ce n'est pas vous desservir que d'en parler. Au contraire, vous évoquerez ainsi les conditions qui vous permettront de donner le meilleur de vous-même à l'entreprise. Lors de votre rendez-vous avec le médecin du travail, celui-ci abordera la question et aidera l'entreprise à trouver des solutions.

En outre, les salariés en situation de handicap peuvent voir, si nécessaire, leur temps de travail aménagé. Ils bénéficient aussi d'une obligation d'adaptation ou de reclassement lorsque l'évolution de leur état de santé les rend inaptes à conserver leur poste.

Aides pour les proches

Les proches et la famille de la personne handicapée peuvent bénéficier d'aménagements d'horaires propres à faciliter son accompagnement: www.aidants.fr.

CPF



Si vous êtes salarié et bénéficiaire de l'obligation d'emploi, vous disposez d'une majoration de 300 € de vos droits annuels au compte personnel de formation, en fonction du temps de travail effectué. Le plafond est fixé à 8000 € contre 5000 € pour les autres employés.

Travailler dans une entreprise



De plus en plus d'entreprises sont handi-accueillantes et recrutent des personnes en situation de handicap.

Secteurs d'activité

Dans de nombreux secteurs, des dispositifs ont été créés pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap.

Aéronautique:

www.hanvol-insertion.aero

Assurance:

www.franceassureurs.fr

Industrie pharmaceutique:

www.handiem.org

Commerce-vente: www.handistrib.fr

Énergie:

www.handienergie.fr

Finance:

www.handiformafinance.fr

Numérique:

https://numeum.fr

Santé-social: www.oeth.org

Grands groupes

Des grandes entreprises (Accor, Adecco, Air France, Société Générale, etc.) ont signé le manifeste «Pour réussir l'emploi des personnes handicapées » et ont mis en place des stratégies pour favoriser l'accueil de salariés handicapés. Déposez votre CV via leur site web.

Le réseau « Hangagés » regroupe des entreprises « mobilisées pour l'emploi des personnes en situation de handicap » : www.hangages.fr.

Aides à l'insertion

L'employeur qui souhaite embaucher une personne en situation de handicap peut percevoir une aide sous certaines conditions. economie.gouv.fr rubrique Entreprises / Ressources humaines

Intérim

Pensez à déposer votre candidature et à consulter les sites des agences d'intérim: Startpeople, Randstad, Crit Job, Adecco, Manpower... Vous pouvez aussi vous renseigner sur www.agefiph.fr.

DEUX DISPOSITIFS QUI SORTENT DE L'ORDINAIRE



Le **DuoDay** propose à des salariés volontaires d'accueillir pendant une journée, dans leur entreprise ou organisation, des personnes en situation de handicap. **www.duoday.fr**

En région Auvergne-Rhône-Alpes et à Marseille, les thématiques du dispositif **Events2Job** réunissent des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des salariés d'entreprises en recherche de nouveaux collaborateurs.

www.events2job.fr



Un réseau d'experts de l'emploi et du handicap au service des personnes en situation de handicap et des employeurs



Insertion professionnelle et recrutement



Maintien dans l'emploi



Évolutions & transitions professionnelles



Compensation du handicap



Contrats en alternance



Les 98 équipes Cap emploi du réseau Cheops vous accueillent en proximité partout en France

www.capemploi.info

Acteurs du service public de l'emploi piloté par :











Travailler dans la fonction publique



Pour intégrer la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, il existe 2 voies d'accès : le concours ou la voie contractuelle.

Recrutement par concours

Les conditions d'accès aux concours sont identiques pour tous les candidats, mais il n'y a pas de conditions d'âge pour les personnes en situation de handicap.

Si vous avez besoin d'aménagements d'épreuves (allongement de la durée du concours, matériels adaptés...), vous devez avoir un certificat médical établi par un medecin agréé.

Trouvez la liste des professionnels agréés dans les préfectures ou sur le site des agences régionales de santé.

Recrutement contractuel

Le candidat est recruté sur un poste vacant pour une durée identique à celle du stage effectué par un agent recruté sur concours (généralement 1 an). À l'issue de sa période de probation, il peut être titularisé.

Vous pouvez aussi être recruté dans le cadre du **Pacte**, un contrat de 12 à 24 mois pour les jeunes pas ou peu diplomés ou qualifiés. À l'issue du contrat, vous pouvez être titularisé dans un emploi de catégorie C.

Sur le site dédié aux recrutements dans la fonction publique, vous pouvez être informé en temps réel des opportunités d'emploi grâce à des focus sur les offres de recrutements des personnes en situation de handicap. place-emploi-public.gouv.fr

Le FIPHFP vous conseille et finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui favorisent l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

www.fiphfp.fr

DATES DES CONCOURS



- >> Fonction publique d'État : www.fonction-publique.gouv.fr rubrique Devenir agent public
- >> Concours organisés par le Centre national de la fonction publique territoriale: www. cnfpt.fr
- >> Concours organisés par les centres départementaux de gestion: www.fncdg.com
- >> Fonction publique hospitalière: sante.gouv.fr

Travailler en milieu protégé ou adapté



Le milieu protégé

Il regroupe les entreprises accueillant spécifiquement des travailleurs handicapés, grâce à des conditions de travail aménagées. Il est composé principalement des Esat (établissements et services d'aide par le travail).

Environ 1430 Esat emploient plus de 125000 personnes en situation de handicap. Il s'agit de personnes ne pouvant pas travailler au sein d'entreprises ordinaires ou adaptées. Elles ne sont pas salariées mais touchent une rémunération (55 à 110 % du Smic horaire), versée à la fois par l'établissement et par l'État. En outre, une prime d'intéressement aux bénéfices peut leur être versée chaque année. Les Esat ont également pour mission de leur offrir un soutien médico-social et éducatif et de favoriser leur intégration sociale.

Liste des Esat sur le site du réseau national du secteur protégé et adapté: www.reseau-gesat.com.

Le milieu adapté

Les entreprises adaptées (EA) appartiennent au milieu ordinaire mais elles emploient dans leurs effectifs au moins 55 % de salariés en situation de handicap. Certaines EA proposent du travail manuel ou intellectuel, réalisable à domicile.

On compte environ 950 EA qui emploient 43 000 personnes.

Elles travaillent généralement en sous-traitance pour des entreprises classiques. Les EA offrent une activité professionnelle adaptée aux travailleurs handicapés qui ne peuvent temporairement ou durablement s'insérer dans le milieu ordinaire mais dont la capacité de travail est supérieure à celle des travailleurs des Esat.

Liste des entreprises sur le site de l'Union nationale des entreprises adaptées: www.unea.fr.

Les EATT (entreprises adaptées de travail temporaire) proposent uniquement des contrats temporaires dans le but d'acquérir une expérience professionnelle. Un accompagnement individuel et un accès à des formations sont prévus.

CDD TREMPLIN



Pérénisé lors de la conférence nationale du handicap en 2023, le CDD Tremplin est un contrat conclu entre une EA volontaire et une personne présentant un handicap.

Le salarié bénéficie d'un parcours individualisé de 2 ans pour faciliter son passage vers les entreprises du milieu ordinaire

Faites-vous accompagner



Il existe différents organismes pouvant vous accompagner. La MDPH n'accompagne pas pour trouver un emploi, elle évalue les besoins de compensation, instruit les dossiers, etc.

L'Agefiph

L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées est l'organisme de référence. Elle vous conseille, vous guide et contribue au financement de vos projets (prime à l'insertion...).

Elle soutient la recherche d'emploi et aide à la création d'entreprise. Elle propose également une bourse à l'emploi.

Le numéro vert **0 800 11 10 09** est accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h.

www.agefiph.fr

Il s'adresse aux personnes reconnues handicapées, inscrites ou non à Pôle emploi, qui ont besoin d'un accompagnement spécialisé. Un conseiller référent répond à toutes les questions liées à la définition du projet professionnel (bilan personnel, aides financières...), la formation, la recherche d'emploi et l'intégration dans l'entreprise.

Par ailleurs, un accompagnement est prévu pour faciliter le maintien dans l'emploi suite à la surveillance ou à l'aggravation d'un handicap.

Coordonnées près de chez vous : www.capemploi.info

Pôle emploi

Lors de votre inscription, un conseiller réalise un diagnostic de votre situation et de vos besoins et vous accompagnera vers la reprise d'emploi.

Si nécéssaire, votre conseiller pourra vous orienter vers Cap emploi.

Le réseau Cap emploi

En complément de Pôle emploi, il facilite l'embauche et l'intégration des personnes en situation de handicap dans le secteur privé ou public (fonctions publiques).

CONVENTION ATOUTS POUR TOUS

Menée par le PRITH (Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés), la convention Atouts pour tous permet d'assurer la continuité de formation et l'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap sortis du système éducatif. Elle aide les entreprises à mettre en œuvre les dispositifs adaptés à chacun.

Plus d'infos: www.prithidf.org

Programme Handijeunes du CIDJ



Depuis 2009, le CIDJ développe un programme spécifique destiné aux jeunes en situation de handicap. Une équipe de conseillers formés à la problématique du handicap propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure et des méthodes et outils adaptés.

4 objectifs au service de l'égalité des chances

- Accompagner les jeunes en situation de handicap dans la construction de leur projet d'orientation scolaire ou professionnelle.
- Promouvoir l'accès aux études supérieures, gage d'une meilleure insertion professionnelle.
- Faciliter l'insertion des jeunes présentant un handicap en les mettant en relation avec les entreprises, les acteurs de la formation et de l'emploi.
- Favoriser l'inclusion et la mixité dans un lieu ordinaire accueillant tous les jeunes.

Un accompagnement adapté

- Des entretiens individuels où toutes les questions sont abordées: orientation, projet professionnel, emploi, démarches...
- Des ateliers thématiques pour faire émerger les qualités et les talents des jeunes.
- Des accueils de groupes pour découvrir les ressources du CIDJ et bénéficier de conseils.

Une documentation actualisée

- Des dossiers thématiques à destination des jeunes en situation de handicap avec des conseils et toutes les adresses utiles
- Des articles pratiques et des vidéos sont publiés sur le site cidj.com.
- Le guide Ces secteurs qui recrutent propose une rubrique « Emploi et handicap » dans chaque fiche secteur.

Des événements favorisant le dialogue entre jeunes et professionnels

- Des forums de rencontre entre les jeunes, les établissements de formation et les entreprises ont lieu en mars et en septembre: des contrats en alternance et des offres d'emploi y sont proposés.
- Des conférences et rencontres professionnelles sont organisées pour susciter des échanges et débats et mettre en avant des témoignages.





La banque d'un monde qui change

Où trouver des offres ?



Sites emploi spécialisés

Des sites et portails spécialisés mettent en relation les entreprises et les travailleurs handicapés:

espace-emploi.agefiph.fr emploi.handicap.fr www.handicap-job.com www.hanploi.com www.missionhandicap.fr

Cabinets de recrutement

Certains cabinets de recrutement se sont orientés vers l'emploi des personnes en situation de handicap et peuvent vous aider si vous êtes diplômé:

www.defirh.fr www.thconseil.fr www.jobinlive.com www.objectifavenir.com www.lbdeveloppement.com www.luman.fr www.handispensable.fr

Forums et événements

- ➡ Talents Handicap organise des forums en ligne mettant en relation des employeurs handiengagés et des candidats en situation de handicap à la recherche d'un emploi, d'une alterance ou d'un stage. Avec 5 forums par an, des milliers d'offres sont proposées partout en France. Dates et inscription: www.talents-handicap.com.
- L'association Ladapt organise chaque année la Semaine européenne pour l'emploi des per-

sonnes en situation de handicap. En 2023, elle a lieu du 20 au 26 novembre. De multiples actions et rencontres ont lieu partout en France: www.semaine-emploi-handicap.com.

Les salons Autonomic organisés à Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Rennes, Nancy, Lille et Bordeaux proposent un « village emploi et insertion »: www.autonomic-expo.com.

Jobs dating

Le CIDJ organise régulièrement des jobs dating et des alternance dating ainsi qu'un forum Emploi Handicap: www.cidj.com.

Ladapt organise également des jobs dating. Ces tête-à-tête permettent aux jeunes cadres et aux DRH d'échanger autour des compétences: www.ladapt.net.

DES APPLIS UTILES



Vérifiez l'accessibilité d'un lieu ou d'un événement grâce aux retours d'expérience des utilisateurs des plateformes collaboratives Jaccede et Acceslibre :

www.acceslibre-beta-gouv.fr www.jaccede.com

Les **clés** pour **candidater**



Commencez par déposer votre CV sur les grandes CVthèques ou Jobboards type indeed.com monster.fr, hellowork.com, Cadremploi.fr, soit en fichier attaché, soit par l'intermédiaire d'un formulaire intégré aux sites, en soignant particulièrement le choix des mots-clés qui y seront associés (langues, logiciels maîtrisés, spécialités, formations...).

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux (LinkedIn, Twitter, Facebook...) vous permettent d'entrer en relation avec des personnes qu'il serait difficile d'approcher autrement. LinkedIn, par exemple, propose de vous mettre en contact avec des personnes au profil identique ou avec des personnes déjà en relation avec vos contacts.

Prenez le temps de tenir à jour votre page de présentation avec un rapide CV et d'y ajouter les motsclés identifiant vos compétences.

N'hésitez pas à échanger directement avec des chargés de recrutement ou des DRH. Sur les pages Facebook des entreprises, les candidats peuvent poser des questions sur les stages, les offres d'emploi, le processus de recrutement...

Candidatures spontanées

Connectez-vous sur les sites des entreprises que vous visez et envoyez par mail votre candidature. Une semaine plus tard, recontactez les entreprises par téléphone. « Vous montrerez ainsi votre motivation, votre sérieux et votre sens du contact », insiste Amadou Blondin, conseiller au CIDJ à Paris et spécialiste des questions d'emploi.



PARLER DE SON HANDICAP

Mieux vaut parler de son handicap avec le recruteur.

« Auparavant, je déposais mon CV sur les sites sans notifier mon handicap. Des recruteurs me contactaient et, lorsqu'ils entendaient que je parlais avec un synthétiseur vocal, ils ne me rappelaient pas. Dorénavant, j'écris sur mon CV que je suis muette », explique une candidate recrutée comme dévelonneuse web

Évoquez aussi les solutions techniques pour aménager votre poste et travailler dans les meilleures conditions.

Se **former** en **alternance**



Du CAP au master, les formations en alternance sont aussi faites pour les personnes en situation de handicap. Vous pouvez accéder à l'alternance (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation) sans limite d'âge et les modalités de recrutement sont les mêmes. Ensuite, la mission handicap établit si le poste à pourvoir nécessite des adaptations.

Apprentissage ou professionnalisation

En contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation, vous n'êtes plus élève ou étudiant, mais bel et bien un salarié rémunéré par l'entreprise.

Le contrat d'apprentissage est accessible à partir de 16 ans. La durée du contrat est comprise entre 6 mois et 4 ans et le temps consacré à la formation est de 400h minimum par an. Ce contrat mène à l'obtention d'un diplôme.

Le contrat de professionnalisation est également accessible à partir de 16 ans. Il est d'une durée comprise entre 6 et 36 mois maximum. Le temps consacré à la formation est compris entre 15 et 25 % de la durée totale du contrat. Il ne peut toutefois pas être inférieur à 150h. Il ne débouche pas forcément sur l'obtention d'un diplôme.



L'APPRENTISSAGE, CLÉ D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Seul 1,3 % des apprentis sont des travailleurs handicapés alors que cette voie constitue un outil privilégié d'insertion professionnelle. Plus de 7 apprentis sur 10 du niveau CAP au BTS ont un emploi 7 mois après la fin de leur formation.

Trouver une entreprise d'accueil

Pour démarrer une formation en alternance, il faut trouver un centre de formation, souvent un CFA (centre de formation d'apprentis) et une entreprise qui accepte de vous recruter le temps de vos études. La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit un référent spécialisé dans le handicap dans chaque CFA.

Vous pouvez vous faire accompagner par Pôle emploi, Cap emploi, une mission locale, un CIO,

le CIDJ et le réseau Info Jeunes, où des conseillers vous aideront dans votre recherche.

Des associations comme Arpejeh ou Tremplin sont en contact avec les entreprises qui leur proposent des contrats en alternance. Elles vous suivront pendant votre scolarité.

Les écoles et universités ont des missions handicap chargées de vous aider dans votre recherche.

Les grandes entreprises ont également des missions handicap auxquelles vous pouvez envoyer votre CV.

Pensez également à la fonction publique. Des objectifs sont fixés chaque année pour augmenter le nombre d'alternants. La fonction publique doit également recruter au moins 6 % d'apprentis en situation de handicap.

Des forums se tiennent partout en France pour vous permettre de rencontrer des professionnels et de déposer votre CV.

Des aides pour se former en alternance

L'Agefiph propose des aides aux apprentis en situation de handicap afin de prendre en charge les frais de déplacement pour les trajets domicile/travail. Elle propose également des aides aux entreprises pour soutenir le contrat d'apprentissage : jusqu'à 4000 € pour un contrat d'apprentissage et 5000 € pour un contrat de professionnalisation.

Informez-vous auprès de l'Agefiph ou d'un conseiller Cap emploi : www.agefiph.fr rubrique L'annuaire.

Pensez à l'intérim

Les grandes enseignes d'agences pour l'emploi, le plus souvent appelées agences d'intérim, recrutent également des candidats pour des entreprises proposant des contrats d'alternance.

N'hésitez pas à déposer votre CV sur leur site, à consulter leurs offres ou à vous rendre dans l'agence la plus proche de chez vous.

www.manpower.fr www.adecco.fr



Trouver sa formation



Vous cherchez une formation, un perfectionnement ? Des organismes vous aident à trouver la formation professionnelle qui vous convient et son financement. Vos conseillers Pôle emploi, Cap emploi ou de mission locale vous parleront des financements possibles selon votre situation.

Organismes de formation pour les personnes handicapées

L'Agefiph propose Inclu'Pro formation, un parcours de formation pré-qualifiant de 300h maximium pour préparer votre entrée en emploi ou en formation, ou pour garder son emploi actuel. Elle propose également des aides permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour accéder à l'emploi : aide au financement d'une formation nécessaire à l'accès ou au maintien à l'emploi, par exemple. La formation peut être cofinancée par la région, l'État, les collectivités territoriales ou Pôle emploi. Votre projet de formation individuel doit s'inscrire dans un parcours d'insertion et faire l'obiet d'une validation préalable par l'organisme qui vous accompagne. www.agefiph.fr

Les établissements ou services de réadaptation professionnelle (ESRP) sont répartis partout en France. Les formations permettent d'obtenir des diplômes ou des certifications de niveau CAP à bac + 2. Quelques établissements proposent des licences ou des masters. Les formations sont adaptées à chaque handicap. Vous bénéficiez d'un accompagnement pendant 1 à 3 ans.

Liste des ESRP: www.fagerh.fr

Ladapt (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) intervient en matière d'orientation, de formation et d'emploi (informatique, commerce, tourisme...). Cette association regroupe 24 sites de formation professionnelle.

La **Fagerh** (Fédération des centres de réadaptation pour personnes handicapées) propose plus de 200 formations qualifiantes dans 14 secteurs d'activité.

www.fagerh.fr

L'association Valentin Haüy dispose d'un centre de formation destiné aux malvoyants et un institut médico-professionnel. Le CFRP (Centre de formation et de rééducation professionnelle) propose plusieurs formations: masseur-kinésithérapeute, technicien d'assistance en informatique... www.cfrp-avh.fr

Organismes de formation « ordinaires »

L'Afpa (Association pour la formation professionnelle des adultes) propose, quel que soit le handicap, des formations diplômantes, des formations en alternance dans le cadre du contrat de professionnalisation, des stages de perfectionnement, des VAE (validation des acquis de l'expérience), etc. Elle travaille en lien avec les référents handicap des centres de formation.

Les Greta (Groupements d'établissements pour la formation continue) préparent les salariés ou demandeurs d'emploi à des diplômes, du CAP au BTS.

Ils proposent des formations adaptées aux personnes en situation de handicap. Chaque Greta a sa propre offre de formation.

www.education.gouv.fr/la-formation-continue-des adultes-leducation-nationale-3035.

http://handicapiledefrance.greta.fr (offre de formations)

Il est également possible de bénéficier d'aides financières : remboursement des frais de transport, bourse sur critères sociaux, aide personnalisée dans le cadre de la prestation de compensation du handicap.

Universités et établissements d'enseignement supérieur: la plupart des diplômes universitaires sont accessibles dans le cadre de la formation continue et les universités ont pris des mesures pour faciliter l'insertion des étudiants en situation de handicap: accueil personnalisé, tutorat, locaux accessibles...

Contactez le service d'accueil des étudiants handicapés : www.etudiant.gouv.fr rubrique Vous conseiller et accompagner / Étudiants en situation de handicap



DES ASSOCIATIONS VOUS AIDENT À TROUVER UN STAGE

Elles vous informent, vous accompagnent et vous mettent en relation avec des entreprises.

Contactez-les!

Association Tremplin Handicap www.tremplin-handicap.fr

Association Arpejeh www.arpejeh.com

Le CIDJ et ຕັ້ງຕັ້ ses partenaires Handijeunes

Dans le cadre du programme Handijeunes du CIDJ, des entreprises et divers acteurs facilitent l'insertion des jeunes en situation de handicap.

Ils soutiennent le programme

Caf 75 : soutient l'information des jeunes sur leurs droits en confiant au CIDJ la mise en place de cafés des parents et d'ateliers.

www.caf.fr

BNP Paribas : une communication sur les métiers de la banque ouverts aux jeunes diplômés en situation de handicap.

« Dans la perspective de favoriser l'intégration professionnelles des personnes en situation de handicap, notre objectif commun est d'inciter les jeunes à poursuivre leurs études. La formation en alternance est un levier formidable en ce sens. » Carole Collignon Chargée de Mission RH et Recrutement à la Mission Handicap de BNP Paribas. https://group.bnpparibas/em-

https://group.bnpparibas/emploi-carriere/pourquoi-rejoindrebnp-paribas @talentEgal: un partenariat fondé sur le suivi personnalisé d'étudiants en situation de handicap vers des études supérieures et jusqu'à leur insertion professionnelle. www.atalentegal.fr

Onisep: depuis 2012, le CIDJ et la Mission Handicap de l'Onisep coorganisent les Rencontres professionnelles de l'orientation des jeunes en situation de handicap. **www.onisep.fr**

Académies d'Île-de-France: les chargés de mission insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap des académies de Paris, Versailles et Créteil informent sur les droits et l'accès à la qualification et à l'emploi. www.prithidf.org

Arpejeh : en partenariat avec l'association Arpejeh, le CIDJ participe à des forums de rencontres entre les jeunes et les entreprises. **www.arpejeh.com**



















































Sous chaque HANDICAP se trouve UNE FORCE nous vous aidons à la RÉVÉLER

























Jeune en situation de handicap: comment la Convention Atouts pour tous peut-elle m'aider?

Vous avez entre 16 et 30 ans et êtes en situation de handicap reconnue:

- avec ou sans Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH);
- en parcours d'études, en sortie d'études ou de formation, en recherche: d'emploi, stage, contrat d'alternance, parrainage, etc.
 - quel que soit votre niveau de formation : de la 3º au niveau Bac+5.

La Convention Atouts pour tous vous accompagne pour vous former, poursuivre vos études et vous intégrer dans le monde du travail et met à votre disposition plusieurs outils :

 Une plateforme collaborative pour vous accompagner dans vos premiers pas dans le monde du travail

La plateforme www.atoutspourtous.fr

vous permet d'accéder aux offres d'emploi des partenaires de la convention (entreprises privées, institutions publiques, employeurs du secteur associatif et adapté, et universités). Tout au long de votre candidature, vous serez accompagné par votre référent.



 Un accompagnement personnalisé grâce aux dispositifs d'insertion professionnelle financés par l'Agence régionale de santé Île-de-France

Dans chaque département francilien, un conseiller en insertion professionnelle est à votre disposition pour vous proposer un accompagnement individuel, en articulation et complémentarité de celui des conseillers intervenant au sein de Pôle emploi, des missions locales et du Cap emploi.

Accédez à leurs coordonnées sur le site d'Atouts pour tous





Soutenu par LE FONDS DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

Un programme du CIDJ et du réseau Info Jeunes















TalentsHandicap

100% EN LIGNE ET GRATUIT

Les FORUMS EN LIGNE de référence pour accompagner vers l'emploi les candidats en situation de handicap



Mise en relation ciblée entre recruteurs et candidats en situation de handicap

5 forums en ligne par an, dont un forum spécialisé Informatique et Technologies





200 employeurs partenaires proposant des milliers d'offres CDI - CDD - Alternance - Stages

Visites des stands, candidatures, entretien, accompagnement, sans se déplacer



Dates des forums, inscription et visite sur www.talents-handicap.com

Talents Handicap, au service des candidats en situation de handicap depuis **plus de 10 ans toute l'année**, **partout en France**.